

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 21 septembre 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 21 septembre 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2016_09_21_08</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absente : Mme Sandrine Jaillin</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Certification de la gestion durable de la forêt d'une collectivité publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adhésion de la commune au processus de certification forestière proposée par l'association PEFC Auvergne-Rhône-Alpes arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Il précise que l'association a présenté à la commune un dossier de renouvellement du processus de certification forestière pour la période courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas reconduire l'adhésion au processus de certification forestière proposée par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 23 septembre 2016</p> <p>Et de la publication le : 28 SEP 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 23 septembre 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSSET</p>
---	--


